

**DEC201524DGDS**

**Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche**

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis émis par le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur d'institut concerné ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** – Est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)**

*Délégation Rhône Auvergne*

UMR n° 6158

Intitulé : Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes (LIMOS)

Directeur : M. Mourad BAIYOU, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV CLERMONT AUVERGNE, MINES SAINT-ETIENNE

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

**Art. 2.** - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la durée de l'unité.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT